



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0112-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 05 juillet 2023**

Délibération n° 21

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
11/07/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Marie Paule ALDON Jeunesse et Animations de la Vie Sociale

Objet :	Tarifification des accueils de loisirs en périscolaire
----------------	--

Rapporteur : Marie MARQUARSEN

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à la santé, « devenir ambassadeur de mon quartier », l'ouverture d'un temps en périscolaire pour l'Espace Municipal Bel Air pour les enfants scolarisés dans les écoles du quartier est nécessaire (les mardis soirs).

Il est proposé de mettre en place la même tarification que pour l'Académie de loisirs associée à l'école (délibération n°27 du 20 décembre 2018) à savoir :

TARIFICATION pour les habitants du Puy-en-Velay	FORFAIT ANNUEL
T1 (< 600 €)	1,00 €
T2 (> 600 € et <850 €)	1,50 €
T3 (> 850 € et < 1 100 €)	2,00 €
T4 (> 1100€ et < 1350€)	2,50 €
T5 (< 1350€)	3 €

TARIFICATION hors commune	FORFAIT ANNUEL
T1 (< 600€)	3,60 €
T2 (> 600€ et <850€)	3,70 €
T3 (> 850€ et < 1100€)	3,80 €
T4 (> 1100€ et < 1350€)	3,90 €
T5 (< 1350€)	4 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Solidarité - Lien social - Personnes âgées du 20/06/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la tarification pour la mise en place des activités périscolaires à l'Espace Municipal Bel Air.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 5 juillet 2023,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05
juillet 2023